

# Le plan #1jeune1solution pour soutenir l'emploi des jeunes

Prime à l'embauche, apprentissage, service civique, formation à des métiers d'avenir, parcours d'insertion... le plan #1jeune1solution, c'est une série de mesures pour accompagner massivement et efficacement les jeunes pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 et la crise économique qui en découle.



**Les Missions Locales** informent et accompagnent gratuitement les employeurs dans leurs recrutements.

En tant que membre du Service Public de l'Emploi, les Missions Locales mobilisent les politiques publiques de l'emploi pour optimiser vos recrutements et permettre aux jeunes que nous accompagnons de devenir vos prochains collaborateurs.

**Renseignements :**  
**Virginie LEDUC**  
Chargée Relation Entreprises  
Port. : 06 31 99 03 71

**Mission Locale Nivernais Morvan**  
6 Place Notre-Dame  
58120 Château-Chinon  
Tél : 03 86 85 10 77



SiteWebOuPageFacebookdeLaML



# Vous êtes à la recherche de vos futurs collaborateurs

## 1 jeune 1 solution

*avec la Mission Locale*  
**Découvrez toutes les mesures  
du plan 1 jeune 1 solution  
pour vous aider à recruter  
plus facilement**



### AIDES À L'EMBAUCHE

#### AIDES - DE 26 ANS

##### CONDITIONS

- Employeurs et associations sans limite de taille
- > Embaucher un jeune - 26 ans entre le 01/08/2020 et le 31/01/2021
  - > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD ≥ 3 mois
  - > Rémunération ≤ 2 fois le montant horaire du SMIC
  - > Pas de licenciement économique sur le poste depuis 01/01/2020

##### AIDE FINANCIÈRE



Pour 35h hebdo (proratée au temps de travail)

Jusqu'à **4 000 €**

#### Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

##### APPRENTISSAGE

##### PROFESSIONNALISATION

##### CONDITIONS

- Employeurs < à 250 salariés, sans condition  
Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter 5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%
- > Embaucher jeune 16 à 25 ans entre 01/07/2020 et 28/02/2021
  - > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

##### AIDE FINANCIÈRE



**5 000 €** pour les -18 ans année 1

**8 000 €** pour les 18 ans et + année 1

#### En contrat d'apprentissage seulement, bascule sur l'aide unique si

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif



#### EMPLOIS FRANCS

##### CONDITIONS

- Entreprises et associations
- > Embaucher un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
  - > CDD d'au moins 6 mois ou CDI
  - > Embauche réalisée entre le 15/10/2020 et le 31/01/2021

### CONTRATS AIDÉS

#### CUI-CAE PEC JEUNES

##### CONDITIONS

- Employeurs secteur non marchand
- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
  - > CDI ou CDD (CDD de 11 mois qui peut être renouvelé pour 6 mois, dans la limite de 24 mois)

##### AIDE FINANCIÈRE



**65%** du SMIC dans la limite de 20 h hebdo

La durée initiale de l'aide est de 11 mois et ne pourra excéder 24 mois, sauf dérogations

#### CUI-CIE JEUNES

##### CONDITIONS

- Employeurs du secteur marchand
- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
  - > CDI ou CDD (CDD de 9 mois qui peut être renouvelé pour 6 mois dans la limite de 24 mois)

##### AIDE FINANCIÈRE



**47%** du SMIC dans la limite de 30h hebdo

La durée initiale de l'aide est de 9 mois et ne pourra excéder 24 mois, sauf dérogations

#### AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (proratée au temps de travail)



jusqu'à **8 000 €** pour un CDD sur 2 ans maximum

**17 000 €** pour un CDI sur 3 ans maximum